

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT
DU 17 NOVEMBRE 2017**

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir,
promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme
d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'Article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 17 novembre 2017.

Il est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20171117/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20171117/access.html>

Le 17 novembre 2017, à 13h15, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents physiquement :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,
- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur.

Le Conseil d'administration réunissant ainsi la totalité de ses membres peut valablement délibérer.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alain MARTEL est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Conseil d'administration approuve, après lecture, le procès-verbal de décision de la précédente réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Point de pilotage sur les différents travaux en cours, notamment
 - travaux de l'équipe promotion
 - travaux de l'équipe juridique
 - travaux des équipes techniques
- Appel à la générosité publique,
- Actions de promotion menées par l'OP3FT,

- Mise en ligne du nouveau site Web « frogans.org »,
- Questions diverses.

Le Président rappelle que l'ouverture du Registre Central Frogans aux utilisateurs de l'Internet n'a pas encore eu lieu et que dès lors, conformément à l'Article 13 des Statuts, le Conseil d'administration n'est pas tenu de recourir à la procédure de consultation publique.

À l'occasion du point de pilotage sur les travaux en cours, le Conseil d'administration oriente le travail des équipes, en validant les priorités et les objectifs à atteindre.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend à l'unanimité les décisions suivantes.

APPEL À LA GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE

Dans sa décision du 15 septembre 2017, le Conseil d'administration a décidé de poursuivre la campagne d'appel à la générosité publique au delà du 5 octobre 2017, toujours dans le but d'augmenter les ressources de l'OP3FT et d'accompagner ainsi l'accélération du projet Frogans.

Cette campagne a pour objectif de financer des actions menées par l'OP3FT conformément à son objet statutaire et plus particulièrement celles contribuant au développement d'un Internet, sûr, stable et ouvert aux innovations.

Dans sa décision du 15 septembre 2017, le Conseil d'administration a également décidé de confier à l'équipe juridique la mission de mener les démarches nécessaires auprès de la Préfecture de Paris en vue d'obtenir le renouvellement de l'autorisation de faire appel à la générosité publique.

Le Conseil d'administration prend acte que l'OP3FT a reçu cette autorisation par arrêté préfectoral du 2 novembre 2017 pour la période allant du 19 octobre 2017 au 19 octobre 2018.

ACTIONS DE PROMOTION MENÉES PAR L'OP3FT

Dans le prolongement de sa décision du 30 janvier 2017 d'adopter la stratégie de promotion de la technologie Frogans pour l'année 2017, le Conseil d'administration prend acte du point suivant :

- dans le cadre des opérations de promotion de la technologie Frogans à travers le monde en direction des professionnels du secteur des technologies de l'information et de la communication, l'OP3FT a participé à la réunion ICANN 60, un évènement organisé par l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers) qui s'est tenu à Abu Dhabi (Émirats Arabes Unis) du 28 octobre au 3 novembre 2017.

MISE EN LIGNE DU NOUVEAU SITE WEB « FROGANS.ORG »

L'équipe promotion présente la maquette du nouveau site Web « frogans.org ».

Ce nouveau site Web met davantage en avant les actualités du projet Frogans. Il est également conçu pour être compatible avec les écrans des terminaux mobiles (*responsive design*) et intègre un menu persistant.

Au vu de cette présentation, le Conseil d'administration prend acte de la qualité du travail réalisé, et décide la mise en ligne du site Web « frogans.org » en français et en anglais.

Le Conseil d'administration confie à l'équipe promotion la mission de réaliser les modifications des autres sites Web publiés par l'OP3FT sur ce modèle.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 17h00.

Amaury GRIMBERT
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alain MARTEL
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France
SIREN : 750 584 864